



Compte rendu de la réunion téléphonique du 31 mars 2020

Le 31 mars, à la demande de la CGT, une réunion téléphonique a eu lieu via l'outil de connexion gotomeeting avec les Organisations Syndicales en présence de la DGA Ressources Madame Claire Lemeunier et du DRH, Monsieur Hugues Tolen et en début le Docteur Fabrice Giraud et Madale Régine Raymond pour le CMS.

Ils y étaient conviés pour répondre à nos questions éventuelles concernant le COVID 19 et nous ont présenté l'organisation mise en place du CMS.

Le Docteur Giraud a insisté sur le fait que le CMS fonctionne grâce à l'intervention de tous les corps de métier (lien avec le SAMU, orientation des malades). Une vingtaine de personnes sont actuellement présentes et toutes ont du matériel de protection.

Les agents d'entretien passent plusieurs fois/jour et vraiment partout. Les horaires ont été modifiés (8 h -12 h et 13 h-18h).

Plusieurs médecins sont atteints ainsi que des personnels administratifs.

Le CMS est sous utilisée ; une consultation adaptée COVID a été ouverte dans l'ancien RAM. Le CMS reçoit entre 20 et 25 patients /jour. Ils vont développer la vidéo consultation.

A ce jour, seuls les soignants bénéficient des tests.

De façon générale :

➤ Concernant les agents travaillant et ayant contractés le virus : pas de consignes particulières de l'administration sur le fait de se déclarer en AT ou MP. Monsieur Tolen nous informe qu'à ce jour, il n'y a eu aucune demande.

Pour la CGT: **Il faut conseiller aux agents de le faire; nous avons informé l'administration de cette position.**

Nous avons demandé le nombre d'agents infectés : ils nous répondent d'une part secret médical, d'autre part, ils ne savent pas si les agents ont attrapé le virus au CMS par exemple, mais aussi que le motif n'est pas renseigné sur les arrêts. Donc pas de possibilité de nous répondre et pas de volonté de nous cacher les choses. Toutes les déclarations seront instruites et l'administration appliquera la procédure. Le lien entre conditions de travail et covid 19 sera compliqué.

Pour la CGT : Peut importe où les agents ont attrapé le virus, nous demandons des déclarations d'Accident de service pour tous les agents qui ont attrapé le coronavirus dans le cadre du travail.

➤ Concernant les arrêts maladies (quel que soit le motif) : pas de journée de carence depuis le 23 mars 2020. Ils sont tous traités sans retard. Monsieur Tolen va les récupérer très régulièrement directement en mairie. Une réflexion est en cours pour scanner et mettre le courrier sur une boîte mail générique.

Fonctionnement SGAP : Priorité à la sécurisation de la paye et au renouvellement des CDD. Les salaires ont été versés comme d'habitude voire avec un jour d'avance. 2 agents SGAP travaillent en présentiel par roulement/jour.

➤ Agents vulnérables 50 agents se sont manifestés auprès de PRT et des ASA ont été accordées.

➤ Régime Indemnitare : Pas d'impact sur le RI. Ce n'est pas la volonté des élus ni de l'administration mais ils seraient en droit de le faire.

➤ Renouvellement des contrats : La CEDR sera consulter pour renouveler ou pas les contrats.

- Pas de retard pour les personnels occupants un emploi permanent, le SGAP va solliciter les responsables pour remplir les rapports d'activité

- Pour les vacataires : maintien de ce qui était versé le mois précédent même si pas travaillé. La seule vraie problématique c'est les agents horaires qui étaient déjà en baisse d'activité. Interrogations également pour les agents qui n'étaient plus sollicités pour faute d'assiduité. Faudra les cibler.

➤ Pour les CDD sur des emplois non permanents : Responsables de service relancés et le service DDC continuent de travailler mais de mesures particulières à savoir que si le CDD ne devait être renouvelé pour des raisons de missions, il ne le sera pas.

➤ Concernant le suivi des effectifs :

- Pôle dynamique de la ville: 18 présents

- Pôle DPS: 16

- DBMT: 18

- Police Municipale : organisation mise en place: 1 semaine de 50 h par agent et récupération totale la semaine suivante (volonté d'avoir une présence importante sur le terrain)

100 agents en télétravail

Une centaine présente

Environ 600 en ASA

Le reste des agents sont en maladie/AT.

MAIS, plusieurs agents déclarés en ASA sont injoignables (ni par mail ni par téléphone). C'est inacceptable pour la DRH. Comment alerter et sensibiliser nos collègues ? C'est une vraie question !!!

➤ Différence entre télétravail et ASA:

En télétravail: exercice des missions avec un management adapté.

En ASA, par définition, l'agent ne travaille pas mais il doit pouvoir sur demande de sa hiérarchie se mettre à disposition du service en étant prévenu à J-1; la notion d'intérêt du service prévaut. En priorité sont "mobilisables": les ASA pour faute de télétravail possible

puis les ASA pour garde enfant de 12 à 16 ans et enfin les ASA pour garde d'enfant de moins de 12 ans. Les ASA ne se substituent pas à un arrêt (quand un arrêt est fini, l'agent peut basculer en ASA) ou à un CA.

L'administration a bien rappelé que les encadrants devaient faire preuve de bienveillance et de souplesse et adapter le management en fonction de la situation. Plusieurs guides ont d'ailleurs été construits et transmis.

➤ Concernant les congés:

L'administration nous a demandé nos idées dans une recherche de la meilleure formule permettant de trouver ensemble l'équilibre : c'est-à-dire : pas de pénalisation des agents, pas de pénalisation du Service Public mais créer les conditions du redémarrage de la collectivité.

➤ Concernant les agents de l'état civil

Réponses apportées par l'administration : nos questions ont été étudiées et nos propositions ont été mises en discussion.

Réponse de la hiérarchie : Il n'est pas pertinent de poser du pexiglace sur les bureaux, la capacité d'accueil a été réduite en ce qui concerne la délivrance des pièces d'identité et de passeports et 2 agents se sont portés volontaire pour remettre ces documents.

En ce qui concerne les conditions de travail, les agents ne se plaignent pas et les retours ne sont pas négatifs, les agents ont été dotés de masques, de gants, de gel et le ménage a été renforcé.

La CGT a maintenu les revendications des agents (voir questions et revendications posées en amont de la réunion du 31 mars 2020).

➤ Concernant la subvention du COS

La loi permet de repousser le vote du budget jusqu'au 31/07/2020. Un Conseil Municipal est se tiendra peut-être en mai 2020. Travail en cours pour trouver le mécanisme juridique pour verser des avances aux associations en difficultés de trésorerie.

La CGT n'est pas opposé à contribuer à « l'effort national » ni à la reprise de l'activité mais pas à n'importe quelle prix et pas aux détriments des agents.

Elle a donc proposé :

- Que chaque agent puisse avoir un CET et mette tous les congés non pris au 31 mai avec déplafonnement dérogatoire;
- Qu'il n'y ait pas de jour de RTT **retiré** mais avec un donnant-donnant: pas de demande d'heures supplémentaires de la part des agents quand il va falloir faire tout redémarrer et valorisation par la communication de ce que la collectivité ne fait rien qui pénaliserait les agents afin de donner des leviers à l'encadrement au moment où on leur demandera des efforts.

Pour l'administration :

- La loi "urgence sanitaire" permet de suspendre le versement du RI et des RTT. Ce n'est pas l'option choisie alors que certaine collectivité l'envisage.
- Les Congés Annuels pris qui tombent pendant la période du confinement doivent être maintenus SAUF si la hiérarchie directe indique qu'elle a besoin de l'agent (qu'il soit en télétravail ou en ASA et a fortiori en présenciel).
- Les agents ayant travaillé sur site ou en télétravail devront être prioritaires pour les vacances.
- Mettre sur le CET les congés non pris au 31 mai 2020 est un équilibre intéressant. Une étude sera faite sur la masse ainsi qu'une réflexion sur le déplafonnement.
- Pour les congés de 2020, un étalement peut être proposé sur 2021.
- Concernant la sortie de crise : Faudra maîtriser et piloter l'activité. Des décisions devront être prises et validées. Des réflexions sont en cours sur les conditions de la sortie de crise prévue début mai.

L'administration voit avec les élus et le DGS et reviendra vers nous pour nous indiquer leur position.

Nous vous communiquerons donc propositions de la Municipalité dès réception !!!

Portez-vous bien et faites attention à vous et à votre famille !!!